

**Demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel**

Les membres du Conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 2 juillet 2024 à 19h00, au 1277, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024

Anne-Marie Charron  
 Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe

**DÉROGATION MINEURE**

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
11 impasse du Cordon Lots : 4 887 885, 4 887 886 & 4 887 889 Matricules : 2713-93-4190 & 2713-93-6379	Autoriser l'agrandissement d'un lot non conforme, ayant une superficie de 1487.3 m <sup>2</sup> et une profondeur moyenne d'environ 28 mètres, alors que l'article 48 du règlement 2015-562 prévoit une superficie minimale de 4000 m <sup>2</sup> et une profondeur moyenne minimale de 60 mètres et que l'article 64 du même règlement autorise l'agrandissement d'un terrain existant non conforme si cela permet la création d'un seul lot conforme.
174 chemin des Pélicans Lot : 4 886 810 Matricule : 3614-51-6552	Réduire la distance latérale minimale pour un garage détaché à 2.54 mètres, alors que l'article 158 du règlement de zonage 2015-560 fixe cette distance à 3 mètres.
Chemin Irène Lot : 4 992 414 Matricule : 2915-06-9030	Réduire la largeur du quadrilatère à former pour un lot irrégulier, fixé à 40 mètres par l'article 53 du règlement 2015-562, à 29.78 mètres.

**USAGE CONDITIONNEL**

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
315 chemin du Mont-la-Tuque Lot : 6 558 811 Matricule : 2722-23-4194	Autoriser l'usage de location court séjour de moyenne envergure dans la résidence projetée
224 chemin des Écorces Lot : 5 664 951 Matricule : 3018-78-2281	Autoriser l'usage de location court séjour de grande envergure dans la résidence

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 13<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024.

Anne-Marie Charron  
 Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe